

**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES  
ET LE TERRITOIRE DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COMPTE RENDU  
RENCONTRE DES COMMISSAIRES**

Lundi le 3 juin 2013 à compter de 9 h 00  
Salle MGR Langevin, Hôtel Rimouski

---

**PRÉSENCES**

- Max **D'Amours**, intérêts globaux de développement régional
- Jérémie **Caron**, Première nation Malécite de Viger
- Mireille **Chalifour**, Collège électoral regroupant les organismes de bassin versant
- Marc-André **Dionne**, président de la CRRNT
- Alain **Lapierre**, Collège électoral regroupant les industriels forestiers
- Patrick **Morin**, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
- Bernard **Ouellet**, Collège électoral regroupant les sociétés d'exploitation des ressources, les groupements forestiers et les coopératives de travailleurs
- Paul **St-Laurent**, Ministère des Ressources naturelles
- Bertin **Denis**, Table des préfets du Bas-Saint-Laurent
- Sylvie **Laliberté**, Collège électoral des producteurs acéricoles
- Pierre **Laplante**, Association touristique régionale du Bas-Saint-Laurent
- Simon **Lemay**, Collège électoral regroupant les gestionnaires fauniques et les représentants des chasseurs, pêcheurs et piégeurs)
- Luc **Sirois**, Chaire de recherche sur la forêt habitée de l'UQAR

**ET**

- Geneviève **Constancis**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jean-François **Gagnon**, Coordonnateur de la CRRNT
- Luc **Lavoie**, CRÉ du Bas-Saint-Laurent
- Jacques **Robert**, Consultant

**ABSENCES**

- Yves **Bell**, Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
- Joseph **Pitre**, Collège électoral regroupant les industriels de la transformation du feuillu

## 1. OUVERTURE DE LA RENCONTRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La réunion débute à 09h05. Le président souhaite un bon retour à la CRRNT à Jérémie Caron. Son statut pour la PNMV devrait être éclairci sous peu. Le président explique que Jacques Robert, consultant, participera à la majeure partie de la rencontre de la CRRNT compte tenu de son rôle de secrétaire dans l'évaluation des tables de GIRT et lors de la consultation publique sur les aires protégées. Jacques se présente plus en détail.

Il est convenu d'inverser les points « évaluation des tables de GIRT » et « aires protégées ».

## 2. ADOPTION ET SUIVI DU COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU 11 DÉCEMBRE 2012

Le compte rendu du 5 février est adopté sans modification.

Éléments de suivi :

- Luc Lavoie produira une version finale du rapport de consultation sur les AIPL et il sera diffusé sur le site internet de la CRÉ : fait
- Une revue des comptes rendus des rencontres des tables de GIRT sera effectuée pour mieux saisir les discussions des participants aux tables sur la problématique de l'appropriation du territoire public par les chasseurs : **à faire**
- Paul St-Laurent s'informerait auprès du BFEC de la marge de manœuvre qu'il dispose pour informer la commission sur les calculs de la possibilité forestière avant que la revue externe s'enclenche : fait, voir point 3.
- Luc Lavoie fera circuler la présentation sur l'analyse coûts-bénéfices aux commissaires : fait
- Pour alimenter la discussion sur les compensations liées aux aires protégées, Joseph Pitre fera parvenir une liste d'avenues qui seront explorées par les commissaires lors de la prochaine rencontre de la CRRNT : Pas fait, voir point 4.2
- JF Gagnon modifiera la nouvelle version du calendrier de travail pour y ramener la discussion sur les compensations : fait.

### 3. POINT D'INFORMATION STATUTAIRE DU MRN

#### 3.1 Revue externe du calcul de la possibilité forestière

Paul St-Laurent informe les commissaires qu'ils sont invités le 26 juin prochain à la revue externe du calcul de la possibilité forestière avec le Forestier en chef. La démarche sera expliquée et les résultats par UA seront présentés. Il s'agit d'une consultation des intervenants avant de déposer les résultats au ministre.

Suite à une question, Paul St-Laurent précise que l'impact du nouveau plan d'aménagement de l'habitat du caribou sera inclus dans la revue externe du calcul de la possibilité forestière.

#### 3.2 Autres éléments d'information

Paul St-Laurent explique que les budgets 2013-2014 pour les travaux sylvicoles sont suffisants pour réaliser la recette d'aménagement. Ces budgets connaissent une augmentation globale de leur enveloppe. Toutefois, les budgets du PAIR et du Volet-II ne sont toujours pas annoncés et le suspense se poursuivra encore quelques semaines.

L'implantation du nouveau régime forestier avance bien. Les ententes ont été signées avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et avec Rexforêt pour les travaux non-commerciaux.

Les DGR du MRN sont maintenant certifiées ISO 14 001 sous un certificat multi-sites.

Les travaux du BMMB suivent leur cours. 75 000 m<sup>3</sup>, soit 10,5% des volumes de la région, sont ou seront en vente aux enchères. La cible provinciale est fixée à 25%.

Le transfert de la faune au MDDEFP se concrétise et ce changement est prévu à la DGR pour le mois d'octobre prochain.

Une forte mortalité liée aux conditions climatiques a affecté les plants en croissance dans les pépinières privées et publiques de l'Est de la province.

Paul St-Laurent, à l'invitation de l'Association forestière bas-laurentienne, donnera une conférence sur le nouveau régime forestier pour le jeudi 6 juin à 19 :00 au CÉGEP de Rimouski. Cette activité s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour la mise en valeur des cultures forestières.

## **4. AIRE PROTÉGÉE**

### **4.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

Du 18 mars au 10 mai dernier, la CRÉ a informé et consulté les intervenants du milieu et la population sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées. Marc-André Dionne qui coprésidait avec Michel Lagacé, président de la CRÉ, cette consultation publique résume l'ambiance générale et introduit le rapport de consultation. Jacques Robert présente la démarche (section 1 du rapport) les principaux constats (section 2 du rapport) et les recommandations de l'équipe de consultation (section 3).

Marc-André Dionne explique que le rapport sera soumis au CA de la CRÉ du 13 juin prochain. Les commissaires sont invités à poser des questions pour mieux comprendre le rapport. Toutefois, le contenu du rapport n'a pas à être adopté ou modifié par les commissaires. Les commentaires et suggestions émis par les commissaires sont donc émis de façon informative au bénéfice de l'équipe de consultation.

Après de nombreuses questions sur le rapport et des discussions entre les commissaires, ces derniers adoptent une position qui sera présentée au CA de la CRÉ en même temps que le rapport de consultation. Cet avis de la CRRNT est présenté en annexe du présent compte rendu.

### **4.2 DISCUSSION SUR LES COMPENSATIONS**

Cette discussion était réclamée depuis longtemps par les industriels forestiers afin de trouver des avenues pour minimiser l'impact de l'implantation des aires protégées sur l'approvisionnement en bois. Un document avec des propositions à cet effet devait être préparé par Joseph Pitre suite à une rencontre des industriels et soumis aux commissaires pour lancer la discussion. Ce n'est toutefois pas le cas. Cependant, Alain Lapierre explique qu'il a fait une rapide consultation des industriels sur la question et un document synthèse est remis séance tenante. Le président manifeste de manière explicite que cette façon de faire n'est pas appropriée et rappelle que la façon privilégiée de traiter les dossiers à la CRRNT est d'envoyer aux participants les documents avant les rencontres de façon à ce que les sujets puissent être analysés par l'équipe de coordination et par les participants. Dans ce contexte, il est convenu que la Commission est disposée à recevoir les propositions et en discuter mais aucune décision ne sera prise à la présente séance.

Alain Lapierre présente une série d'actions pour rendre l'implantation des aires protégées plus acceptable. Il demande que ces actions soient accomplies et les

objectifs atteints comme condition préalable à de nouvelles aires protégées. Les actions sont :

- ✓ Négocier avec Québec des programmes récurrents d'aménagement pour la forêt privée et la forêt publique qui permettrait notamment la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale;
- ✓ Améliorer la fiscalité afin de récompenser à la fois les producteurs forestiers qui aménagent leur boisé et ceux qui acceptent de geler des superficies à des fins de conservation;
- ✓ Organiser la reconnaissance par le MDDEFP des territoires privés voués à la conservation;
- ✓ Utiliser la hausse de possibilité forestière pour absorber la création d'aires protégées;
- ✓ Obtenir un engagement du MRN que les prochaines restrictions à la récolte (forêt de proximité, autres objectifs de conservation, ...) seront soustraites des volumes sous le contrôle du BMMB et ce, afin de stabiliser l'approvisionnement des BGA.

Les discussions se poursuivront à la prochaine CRRNT sur le sujet.

## **5. ÉVALUATION DU TRAVAIL ACCOMPLI PAR LES TABLES DE GIRT**

Compte tenu de l'heure tardive et du peu de temps disponible, il est convenu de remettre ce point à la prochaine rencontre. Il est également convenu de distribuer le rapport d'évaluation aux membres des tables de GIRT pour qu'ils en prennent connaissance. Les commissaires sont invités à prendre le pouls des participants aux tables sur ce rapport. Les suites à ce rapport seront également abordées à la prochaine rencontre.

## **6. VARIA**

### **a. Forum de la CRRNT et élections des commissaires**

Tel que décidé à la dernière rencontre de la CRRNT, le forum devrait avoir lieu au début de l'automne. Les commissaires dont le mandat expire devront aller en élection. JF Gagnon mentionne qu'on recherche un sujet et/ou un conférencier qui serait susceptible d'intéresser les gens.

b. Abolition des contingents regroupés en forêts privées

Les communications ont repris entre les OGC et le Syndicat des producteurs forestiers. Quatre rencontres entre les deux organisations ont eu lieu. Toutefois, selon Bernard Ouellet, ces rencontres se soldent par un constat d'échec et aucune entente n'est intervenue entre les organisations.

c. Audit FSC

Alain Lapierre explique que le certificat est toujours suspendu car il reste 5 ou 6 RACs à lever. Il ne semble pas y avoir de délai officiel. Les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA) continuent donc leurs efforts pour réactiver le certificat.

d. Coopération Internationale

Mireille Chalifour informe les commissaires qu'elle encadrera un voyage de coopération humanitaire en Bolivie avec des jeunes d'ici. Elle est actuellement en période de financement et les intéressés sont priés de la contacter.

e. Vernissage aux Jardins de Métis

Dans le cadre du partenariat CRRNT-CALQ pour la mise en valeur des cultures forestières, 2 artistes ont obtenu des bourses totalisant 30 000\$. L'un d'entre eux expose ses œuvres directement sur le Sentier National à Trois-Pistoles. L'autre artiste exposera aux Jardins de Métis. Les commissaires sont invités à participer au vernissage. Un courriel d'invitation leur sera envoyé.

Prochaine réunion à la fin de l'été, à déterminer électroniquement

Fin de la réunion à 16:55.

**Éléments nécessitant un suivi :**

- Une revue des comptes rendus des rencontres des tables de GIRT sera effectuée pour mieux saisir les discussions des participants aux tables sur la problématique de l'appropriation du territoire public par les chasseurs;

Jean-François Gagnon  
Coordonnateur de la CRRNT

## **AVIS DE LA CRRNT SUR LA PROPOSITION DE TERRITOIRES D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-SAINT-LAURENT**

ATTENDU QUE, en avril 2011, le gouvernement du Québec a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de la province d'ici 2015;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), plusieurs intervenants du milieu ont réclamé l'établissement de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent afin de combler les carences de représentativité du réseau actuel d'aires protégées;

ATTENDU QUE les industriels forestiers de la région ont entamé un processus de certification qui s'est soldé au printemps 2010 par l'obtention d'un certificat FSC et que cette norme exige l'identification d'aires protégées candidates qui doivent faire l'objet d'un certain consensus auprès des parties intéressées;

ATTENDU QUE la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) travaille depuis 2010 à l'élaboration d'une proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées;

ATTENDU QUE la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées a été présentée pour la première fois lors d'une séance d'information publique tenue au mois de mars 2012 à Rimouski;

ATTENDU QUE la CRÉ du Bas-Saint-Laurent a réalisé une vaste consultation publique du 18 mars au 13 mai 2013 pour recueillir les commentaires des intéressés sur la proposition de territoires d'intérêt.

PAR CONSÉQUENT, la CRRNT est d'avis que :

1. Le rapport de consultation est de qualité et reflète les opinions des intervenants du milieu qui ont participé à la consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées.

2. Les recommandations du rapport de consultation sont pertinentes pour l'avenir de la région. Toutefois, le collège électoral regroupant les industriels forestiers de la région et le collège électoral représentant les Sociétés d'exploitation des ressources, les Groupements forestiers et les Coopératives de travailleurs forestiers soulignent leur divergence de point de vue avec cette position de la CRRNT.
  
3. Des efforts pour atténuer les impacts socioéconomiques des aires protégées et accroître les retombées positives sur l'économie régionale et les communautés sont nécessaires, notamment :
  - L'intensification de l'aménagement forestier, tant en forêt publique qu'en forêt privée, doit se poursuivre grâce à des budgets d'aménagement récurrents à long terme et une volonté affirmée du milieu. Des budgets additionnels devraient venir du gouvernement. Certains commissaires y voient même une condition préalable à l'implantation d'aires protégées.
  
  - L'implantation et la délimitation finale (ajout et retrait) des aires protégées doivent associer de près les différents intervenants du milieu (gestionnaires, utilisateurs, communautés, etc.), et ce, en toute transparence.

Adopté à l'unanimité le 3 juin 2013 à Rimouski.

Préparé par Jean-François Gagnon  
Coordonnateur de la CRRNT